



Association
pour le développement
de l'éducation
en Afrique

Cadre stratégique de politique

04 AVRIL 2012

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
I. LA VISION DU FUTUR ET LE CONTEXTE ACTUEL DE L’AFRIQUE.....	7
I.I. L’Afrique sera le continent du XXI ^{ème} siècle	7
I.II. Mais des défis persistants et nouveaux sur la voie	8
I.III. La compétence des ressources humaines fait la différence	9
II. CADRE DE POLITIQUE EDUCATIVE ET PROFILS DE COMPETENCES CRITIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT	12
II.I. Cadre de politique éducative : orientation générale, finalités et buts	12
II.II. Compétences critiques à promouvoir pour le développement accéléré et durable de l’Afrique	13
III. REFORMES NECESSAIRES ET CHANGEMENTS DE PARADIGMES	25
III.I. Adopter une vision holistique du développement des compétences qui ouvre les possibilités et opportunités d’éducation et de formation bien au-delà de l’Ecole formelle	25
III.II. Promouvoir une approche stratégique des politiques d’éducation et de formation.....	27
III.III. Repositionner l’équité et la qualité de l’éducation et de la formation en tant que base du développement	28
III.IV. Entreprendre les ruptures qualitatives nécessaires à la refondation des systèmes africains	29
III.V. Soutenir la déclinaison et l’implantation sur le terrain de l’apprentissage des projets de changement	33
III.VI. Créer les conditions critiques de la mise en œuvre réussie des reformes	34
III.VII. Développer des stratégies efficaces d’échanges et de coopération pour le développement des compétences	35
Conclusion.....	38
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	40

INTRODUCTION

1. Ce cadre est fondé sur une synthèse des recherches stratégiques et de réflexions collégiales menées depuis 2006 et bien avant sur les facteurs et conditions d'une contribution efficace de l'éducation et de la formation au développement de l'Afrique. Le processus lancé par l'ADEA lors de la phase préparatoire de la Biennale de Maputo au Mozambique s'est approfondi pour aboutir aux conclusions majeures de la Triennale de Ouagadougou au Burkina Faso en Février 2012. L'élaboration interactive et participative menée a impliqué toutes les parties prenantes : les Ministres et Ministères de l'Education et de la Formation d'Afrique, les Agences de développement bilatérales et multilatérales, les professionnels du secteur, les représentants du secteur privé, des organisations professionnelles agricoles et artisanales, de la société civile et différents mouvements de jeunes...

2. Le cadre capitalise et structure les principales leçons tirées de ce processus d'analyse et de dialogue sur les expériences et les politiques d'éducation et de formation qui, en Afrique et ailleurs dans le monde, se sont révélées efficaces face aux défis et problématiques de croissance accélérée et de développement durable. Il a pour objectifs de :

- Promouvoir les orientations et approches stratégiques des politiques d'éducation et de formation pouvant répondre avec succès aux besoins en compétences de la construction de la vision du futur de l'Union Africaine dans une perspective d'accélération et de durabilité du développement ;
- Soutenir la volonté du leadership politique africain au plus haut niveau de réaliser cette vision à travers l'appropriation de lignes stratégiques de refondation et de perfectionnement des systèmes d'éducation et de formation ;
- Doter dans ce sens le leadership continental d'un outil de référence permettant d'assurer l'orientation convergente et la coordination de diverses initiatives continentales en matière d'éducation et de formation ainsi que de renforcer le pilotage stratégique de la conception et de la mise en œuvre de politiques régionales et nationales convergentes en termes de soutien, de suivi et d'évaluation ;
- Inspirer les politiques d'éducation et de formation régionales et nationales orientées vers la réalisation de la vision du futur de l'Union Africaine à travers le développement accéléré et durable de l'Afrique.

3. C'est à ces fins que le cadre déroule trois grandes parties :

- La première porte sur la vision du futur au regard du contexte actuel de l’Afrique. Elle présente les opportunités à saisir, les atouts et le potentiel à valoriser, les contraintes à gérer et les défis à relever en soulignant le rôle central et déterminant de l’éducation dans tous ces enjeux de développement ;
- La seconde partie se focalise sur la philosophie et la politique d’éducation et de formation à adopter en termes d’orientations générales, de finalités et de buts. Elle débouche sur l’identification des profils de compétences critiques pour un développement accéléré et durable de l’Afrique ainsi que sur les facteurs et conditions pour les promouvoir ;
- La troisième partie aborde les réformes nécessaires et les changements de paradigme aussi bien au niveau de l’orientation stratégique et structurelle que sur les intrants et pratiques à l’œuvre sur le terrain afin que les systèmes soient précisément en mesure de promouvoir les compétences ciblées. Elle pose également les conditions propices à la mise en œuvre réussie de ces réformes, mise en œuvre qui représente le défi le plus partagé en Afrique.

4. En guise d’avertissement, il convient de préciser que la diversité politique, économique, sociale et culturelle de l’Afrique est une réalité qui n’autorise pas à proposer des solutions toutes faites à tous les pays sans considération pour les contextes spécifiques. C’est pourquoi le cadre doit être lu et utilisé comme un ensemble d’orientations de politiques et de stratégies génériques d’éducation et de formation permettant d’apporter des réponses à des problématiques et défis largement partagés par les pays du continent face à l’impératif de développement accéléré et durable. Donc un travail de lecture et d’adaptation s’avère nécessaire pour chaque pays qui s’y engage en vue d’élaborer les réponses adaptées à son contexte spécifique.

I. LA VISION DU FUTUR ET LE CONTEXTE ACTUEL DE L'AFRIQUE

I.1. L'Afrique sera le continent du XXI^{ème} siècle

5. La vision du futur de l'Union Africaine présente une « Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène internationale » (*Union Africaine, 2009*).

6. Les progrès récents enregistrés par le continent semblent orienter vers ces perspectives prometteuses. Depuis le milieu des années 90, l'Afrique a rompu avec la récession et la stagnation économiques qui y avaient prévalu à partir de 1973. Vingt sept des trente plus grandes économies africaines ont confirmé cette accélération dans les années 2000 avec un taux moyen de croissance de plus de 5%. Contrairement à la première période des indépendances, cette croissance ne repose pas quasi-exclusivement sur l'exportation des matières premières. Tous les secteurs y contribuent lui assurant ainsi plus de solidité et de durabilité. La Banque Africaine de Développement (BAD, 2011) estime que le PIB de l'Afrique pourrait passer ainsi de 1700 milliards de dollars à 15000 milliards en 2060 et le PIB per capita de 1600 milliards à 5600 milliards. L'Afrique éliminerait la pauvreté extrême et la plupart de ses Etats se classeraient parmi les pays à revenus moyens.

7. Pour maintenir et impulser cette dynamique, l'Afrique dispose d'un énorme potentiel naturel de développement : 20 % des terres émergées de la planète dont 20 % de forêts et un immense gisement de biodiversités, un potentiel exceptionnel d'énergie propre, 30 % des ressources minières du monde avec plus de 60 types de minerais et de minéraux...

8. En outre, l'Afrique semble subir une contrainte créée par le fort croît démographique mais contrainte qui peut être tournée en « bonus démographique ». Au milieu du XXI^{ème} siècle, la population africaine dépassera celles réunies de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du sud. Cette population sera surtout jeune à un moment où les populations des autres régions du monde seront vieillissantes ou vieilles. A titre d'exemple, l'Afrique disposera de 800 millions de moins de 25 ans contre moins de 200 millions en Europe. La montée en puissance de la population active qui en découlera combinée à l'urbanisation de la majorité de la population sera grosse de dynamiques de changements quantitatifs et structurels en termes d'avantages comparatifs, de compétitivité économique, de restructuration et d'élargissement de la demande et des marchés.

9. Pour toutes ces raisons, il s'ouvre en Afrique les marges les plus significatives de croissance économique du monde. De surcroît, les pays du continent peuvent prendre appui sur deux réserves de base de développement insuffisamment mises à contribution

jusqu'ici : l'habilitation des femmes majoritairement analphabètes et marginalisées ainsi que la valorisation du riche patrimoine culturel, linguistique et historique laissé en friche pour en faire des atouts puissants d'accélération à l'instar de certains pays asiatiques émergents.

10. Globalement considérés, ces progrès, potentiels et atouts de développement expliquent aussi que la rentabilité des investissements en Afrique est devenue la plus élevée du monde et que les investissements directs en Afrique se sont fortement accrus, de 15 milliards de dollars en 2000 à 87 milliards en 2007. Une telle tendance représente une opportunité exceptionnelle à saisir.

11. En somme, toutes ces perspectives autorisent à penser et à dire que le tour de l'Afrique est arrivé et que le XXI^e siècle sera bien celui de l'Afrique en termes de développement accéléré et durable.

I.II. Mais des défis persistants et nouveaux sur la voie

12. Sur la voie du développement accéléré et durable se dressent contradictoirement des défis persistants et nouveaux que l'Afrique doit impérativement relever pour réaliser le futur projeté. Ces défis interpellent fortement lorsque l'on observe les médiocres performances de l'Afrique en matière de développement humain : l'Afrique est la lanterne rouge qui fait, de surcroît, du surplace.

Indice de développement humain

REGIONS	1990	2000	2010
Afrique	0,4	0,4	0,4
Asie de l'Est et Pacifique	0,5	0,6	0,6
Asie du Sud	0,4	0,4	0,5
Amérique Latine et Caraïbes	0,6	0,7	0,7
OCDE	0,8	0,9	0,9

13. Les défis persistants impliqués dans ces contre-performances s'articulent à des records mondiaux bien connus : pauvreté chronique frappant près de la moitié de la population, épidémies et pandémies dont le paludisme et le VIH/SIDA, un taux d'analphabétisme élevé de la population notamment féminine, 56 millions d'enfants exclus de l'école, hégémonie des économies informelles et de subsistance à faible valeur ajoutée, guerres civiles et conflits armés dévastateurs, mal-gouvernance et graves déficits démocratiques...

14. Il s'y ajoute de nouveaux défis dont deux particulièrement cruciaux.

15. Le réchauffement climatique risque d'y aggraver la sécheresse et la désertification provoquant de sévères pénuries d'eau et de terres cultivables sources de crises alimentaires sans précédent.

16. L'accélération et la permanence de la révolution scientifique et technologique comme l'hégémonie mondiale croissante des économies basées sur le savoir et l'innovation renforcent actuellement les fractures cognitives, numériques et technologiques qui décrochent de plus en plus l'Afrique de la dynamique du reste du monde.

17. Si l'Afrique n'arrive pas à inverser le cours de ces défis comme le prédisent certaines réflexions prospectives, alors le continent s'enfoncera dans le statut de « *damné* » de la planète Terre (*Hugon, 2000 ; Attali, 2006*).

I.III. La compétence des ressources humaines fait la différence

18. Au-delà de ces scénarios – optimiste et pessimiste – basés sur des projections de données actuelles ou de tendances probables, le futur de l'Afrique dépendra essentiellement de la capacité de sa population à valoriser son potentiel de développement et à relever les défis posés pour réaliser les ruptures et la transformation sociale visée. Or, la capacité de la population ou, autrement dit, la qualité des ressources humaines de l'Afrique exige de promouvoir un stock et une qualité suffisants de compétences critiques pour accomplir les changements structurels et les sauts qualitatifs vers des stades supérieurs de développement. Cette vérité a été vérifiée hier dans l'expérience des pays développés et émergents. Elle s'affirme plus aujourd'hui et s'affirmera encore plus demain car le savoir et l'innovation deviennent chaque jour plus puissants et plus déterminants en tant que facteurs primordiaux de développement.

19. C'est pourquoi aussi en Afrique, la promotion du savoir et de l'innovation doit être placée au centre de la construction du futur et des stratégies de développement accéléré et durable. Dans cette direction, l'Afrique accuse d'énormes déficits et retards d'éducation et de formation à combler impérativement afin de pouvoir lever les hypothèques qui handicapent sa marche dans la voie du développement durable et accéléré.

20.

Indicateurs Régions	Taux d'analphabétisme	TBS Pré-primaire	TNS Primaire	Taux de survie en dernière année du primaire	TBS Secondaire 1	TBS Secondaire 2	TBS Supérieur
Afrique SS	62	12	76	70	41	27	6
Asie du Sud et de l'Ouest	62	21	86	66	71	40	10
Asie Centrale	99	20	90	99	98	95	25
Asie de l'Est et Pacifique	94	38	94	92	90	63	26
Etats Arabes	72	15	84	97	83	53	20
Amérique Latine et Caraïbes	91	56	94	86	101	74	38
Europe centrale et Orientale	98	50	93	97	92	84	60
Amérique du Nord et Europe Occidentale	99	75	95	99	103	98	70

Source : Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2011

21. Ces statistiques montrent clairement les retards quantitatifs de scolarisation et d'alphabétisation de l'Afrique à tous les niveaux d'éducation et de formation. A ces retards s'ajoutent des déficits graves de qualité et de pertinence des apprentissages. Les évaluations standardisées des acquis scolaires en Afrique faites par le PASEC¹ et le SACMEQ² révèlent en effet que près de la moitié des élèves en fin de cycle primaire ne maîtrisent pas la langue écrite et les mathématiques qui représentent des outils de base pour réussir les autres apprentissages. En outre, les apprentissages se réduisent le plus souvent à des savoirs scolaires « décontextualisés » qui ne préparent guère les élèves à affronter les défis de leur environnement africain, que celui-ci soit local, national ou continental.

¹ PASEC : Programme d'analyse du secteur de l'éducation de la CONFEMEN (Conférence des Ministres de l'Education francophones)

² SAQMEC : « Southern and Eastern Africa Consortium for Monitoring Educational Quality » qui couvre 15 pays africains des régions australe et orientale

22. Il est alors urgent et nécessaire d'identifier clairement les compétences critiques pour le développement et de déterminer les réformes à entreprendre au niveau des systèmes d'éducation et de formation afin que ceux-ci soient en mesure de les produire en quantité et qualité suffisantes pour soutenir l'accélération et la durabilité du développement sur le continent.

II. CADRE DE POLITIQUE EDUCATIVE ET PROFILS DE COMPETENCES CRITIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT

II.1. Cadre de politique éducative : orientation générale, finalités et buts

23. La vision du futur de l'Union Africaine exprime le destin collectif que veut se forger l'Afrique. L'analyse des implications politiques, économiques, sociales, culturelles et humaines de ce projet ouvre sur les finalités qui doivent orienter et structurer un cadre de politique d'éducation et de formation pertinent.

24. L'intégration africaine suppose une union libre entre Etats et peuples, union qui se tisse dans la connaissance et la compréhension mutuelles, la solidarité et le partage, la culture démocratique et le plein respect des droits humains. La promotion d'une conscience panafricaine, voire panafricaniste, aussi bien chez les peuples qu'au niveau de leadership est ici déterminante pour promouvoir une identité et une citoyenneté africaines pleinement assumées.

25. La prospérité de l'Afrique est conditionnée par une croissance accélérée et une compétitivité accrue qui exigent que l'Afrique « court pendant que les autres marchent » (Mkandawire, 2009). Parmi les facteurs décisifs à cet effet, il convient de souligner l'élargissement et l'élévation, dans une envergure significative, des compétences et performances de production et de création des populations africaines.

26. Le défi vital de réaliser cette accélération sans créer les désastres écologiques et sociaux qu'une telle accélération a provoqués dans d'autres régions du monde soulève la problématique de la durabilité. Elle exige, outre des politiques et des stratégies d'équité et de protection de l'environnement, la promotion de comportements et de compétences de production et de consommation qui préservent les ressources naturelles et le développement solidaire.

27. En plus des exigences du vivre ensemble soulignées ci-dessus, la paix appelle la capacité de dialogue, de recherche de consensus, de traitement positif et de résolution constructive des conflits qui surviennent. L'Etat de droit et la bonne gouvernance y contribuent aussi en garantissant l'égalité et la participation citoyenne, la transparence et la stabilité politique.

28. La citoyenneté africaine fondée sur une identité africaine exige la maîtrise et l'appropriation de trois piliers par chaque africain et africaine : la culture, la langue et l'histoire africaines. Son plein exercice suppose la compréhension profonde de l'unité dans la

diversité de l'Afrique à travers l'histoire. Aujourd'hui le déploiement de cette citoyenneté milite pour la promotion authentique d'espaces citoyens africains d'expression, de prise d'initiative et de responsabilité.

29. Quant à l'émergence de l'Afrique en tant qu'acteur influent sur la scène mondiale, elle est à lier au processus d'intégration africaine, aux gains de développement et de poids politique qui en sont espérés mais aussi à l'intégration réussie de l'Afrique dans la mondialisation comme productrice et non plus simplement consommatrice de science, technologie et innovation.

30. Il découle de ces finalités des profils d'africain à promouvoir :

- Un être humain qui assume fièrement son identité africaine c'est-à-dire son patrimoine culturel, linguistique et historique et développe une conscience panafricaniste ;
- Un citoyen africain conscient, exigeant et actif dans l'exercice de ses droits et responsabilités pour le développement durable et la démocratie ;
- Un travailleur compétent, productif, innovateur et ouvert à l'évolution et aux mutations technologiques ;
- Un leadership scientifique, technologique, social, culturel, artistique, économique et politique engagé et capable de constituer une force sociale de rupture qualitative et d'impulsion de l'invention, de la création, de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de la bonne gouvernance au service de la transformation sociale et du développement accéléré et durable.

II.II. Compétences critiques à promouvoir pour le développement accéléré et durable de l'Afrique

31. Les finalités et profils définis se déclinent en compétences critiques pour le développement accéléré et durable de l'Afrique. Trois niveaux de compétences correspondant aux grandes missions des systèmes d'éducation et de formation émergent du travail d'élaboration :

- Un socle commun de compétences de base destiné à la promotion, chez tous les africains et toutes les africaines, de l'identité africaine et de la nouvelle citoyenneté africaine consciente, responsable et active dans toutes les dimensions du développement durable et de la démocratie ;
- Des compétences techniques et professionnelles destinées à élever sensiblement les performances de production et de création de la masse des travailleurs pour une croissance économique accélérée ;

- Des compétences scientifiques et technologiques pour créer et renforcer un leadership transformationnel africain capable de conduire les ruptures, changements structurels et sauts qualitatifs dont les sociétés et économies africaines ont besoin pour fonder leur essor sur le savoir et l'innovation et se hisser parmi les meilleurs niveaux mondiaux.

32. Le développement de toutes ces compétences s'inscrit dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie dont la vision et les politiques sont systématiquement abordées par la suite.

II.II.1. Le socle commun de compétences de base

33. Le socle commun comprend les compétences de base que chaque africain et africaine, enfant, jeune ou adulte, doit acquérir. Il assure les fondements essentiels du droit humain à l'éducation, du développement personnel, de l'inclusion sociale, de la solidarité, de la paix, de l'identité africaine, de la protection de l'environnement, de l'exercice de la citoyenneté et de la capacité de continuer à apprendre. L'acquisition du socle commun de compétences peut se dérouler dans diverses filières, formelles, non-formelles et informelles d'éducation, de formation et de d'alphabétisation. L'UA est invitée à adopter, à l'instar de l'Union européenne, un socle commun africain de compétences de base qui est ainsi esquissé en trois types.

Les trois types de compétences de base constitutives du socle commun.

- Les compétences de communication et d'apprentissage tout au long de la vie.* Elles concernent les compétences linguistiques, de lecture et de calcul ainsi que les compétences cognitives d'observation, d'analyse, de réflexion critique, de résolution de problèmes et de prise de décision ;
- Les compétences d'insertion dans la société et dans le monde du travail.* Elles portent sur les compétences sociales et citoyennes permettant de vivre en harmonie dans un espace démocratique transcendant les discriminations et les conflits dans un esprit de coopération, de solidarité et de paix. Elles comprennent également les compétences génériques permettant d'aborder positivement le développement économique et social dans un esprit d'initiative et de créativité avec une vision positive du monde du travail.
- Les compétences en matière de développement personnel et de promotion d'une identité africaine.* Ce sont tout d'abord des compétences de vie permettant à chacun et à chacune d'affronter les défis vitaux inhérents aux problèmes de santé, de nutrition, de protection sociale, d'environnement, de combat contre la spirale de la pauvreté et pour l'épanouissement optimal de son potentiel de développement personnel. Elles sont également des compétences d'assimilation de l'unité dans la diversité historique et culturelle du continent pour y promouvoir les valeurs de

solidarité et de paix et participer au mouvement d'intégration et de la renaissance africaine.

Garantir l'accès au socle commun de compétences à tout âge

34. Il est essentiel de souligner que l'apprentissage de certaines compétences de base du socle commun démarre dès la naissance. Celles-ci déterminent ensuite pendant les six premières années de la tendre enfance le développement de l'intelligence, l'insertion sociale et la réussite des acquisitions scolaires ultérieures. C'est pourquoi l'investissement dans l'éducation et la protection de la petite enfance est capital pour rendre les enfants prêts à apprendre. Les Etats africains doivent donc développer des programmes à l'intention des parents et des communautés pour qu'ils procurent adéquatement aux tout-petits les soins et les stimulations nécessaires. Tout comme pour l'éducation préscolaire, les investissements publics doivent être ici orientés en priorité vers les enfants vulnérables.

35. Pour tous les jeunes en âge de scolarisation, l'enseignement primaire universel doit ouvrir l'accès au socle commun. A défaut, les Etats doivent soutenir les initiatives des communautés et de la société civile qui initient des dispositifs alternatifs offrant aux jeunes hors de l'école la possibilité d'acquérir les compétences de base visées afin qu'ils puissent maîtriser leur vie personnelle et développer des compétences génériques en prélude à une insertion sociale et professionnelle réussie.

36. Quant aux adultes, un bon nombre d'entre eux sont analphabètes ou très peu scolarisés. Il convient de leur reconnaître un certain niveau de compétences et de progression acquis souvent de façon non formelle ou informelle. A partir de là, les Etats doivent leur assurer la possibilité d'exercer leur droit d'appartenir, en tant que citoyen actif, à la société du savoir et d'accéder au socle commun de compétences à travers des programmes de formation adaptés à leurs besoins et à leurs situations. Il est alors impératif de mobiliser les ressources et les forces sociales nécessaires pour développer des campagnes de masse portant des programmes d'alphabétisation fonctionnelle de façon à hisser, dans des délais proches, le taux d'alphabétisme du continent au niveau atteint par les autres régions en développement.

II.II.2. Compétences techniques et professionnelles pour promouvoir une force de travail à même d'accélérer le développement économique et social de l'Afrique

37. Les compétences techniques et professionnelles comprennent des compétences génériques relatives au monde du travail et des compétences spécifiques relatives aux différentes qualifications professionnelles. Les premières sont des aptitudes et des habilités transversales pouvant être utiles à l'exercice de tout métier. Elles doivent être intégrés dans tous les dispositifs et processus d'éducation, de formation et d'apprentissage afin d'en doter tous les travailleurs : sens de la méthode et de l'organisation, travail en équipe, esprit

d'initiative, ouverture technologique, utilisation des TIC, gestes techniques de base du monde du travail... De ce point de vue, tout le système d'éducation intègre une composante de formation et justifie d'établir un lien conceptuel et fonctionnel constant entre éducation et formation.

De l'enseignement technique et professionnel classique au développement des compétences techniques et professionnelles

38. Concernant les compétences spécifiques, les modèles classiques d'enseignement technique et de formation professionnelles présentent l'inconvénient d'être coûteux, sous-valorisés et trop étroits pour répondre aux énormes besoins posés dans les pays. Il convient donc de promouvoir un nouveau système plus global, plus diversifié plus flexible, plus réactif aux évolutions et qui reconnaît, mobilise, renforce, intègre et fait interagir à tous les niveaux, les divers parcours, dispositifs et ressources de formation et d'apprentissage qui existent, de façon manifeste ou latente, dans l'économie et dans la société :

- La formation formelle en centre, en alternance ou en apprentissage ;
- La formation non-formelle prise en charge par les entreprises, les organisations professionnelles, les collectivités locales, la société civile... ;
- La formation informelle en situation professionnelle, dont l'apprentissage traditionnel ;
- Diverses ressources latentes de formation et d'apprentissage que des partenariats appropriés avec les entreprises, les organisations professionnelles, les collectivités locales et des mouvements de volontariat pourraient faire émerger et mettre à contribution.

39. Cette nouvelle approche permet de former, de qualifier et d'insérer sinon tous du moins un maximum de personnes, notamment les jeunes, dans la perspective du développement accéléré et durable de l'Afrique. Elle implique, d'une part, un partenariat stratégique renforcé avec les entreprises et les milieux professionnels pour instituer, développer et soutenir tous les processus et dispositifs de formation mentionnés. D'autre part, elle demande la mise en place de passerelles pour permettre les réorientations ainsi que de systèmes nationaux de reconnaissance et de validation des compétences, quelle qu'en soit la source d'acquisition, y compris à travers l'expérience ou sur site professionnel.

40. Le caractère flexible et réactif d'un tel système ainsi que le cadre de dialogue et de partenariat public/privé renforcent notablement l'orientation de la formation vers la demande, les besoins et les exigences évolutifs de l'économie et de la société, des entreprises et des milieux professionnels, tout en impliquant activement ceux-ci dans la formation.

41. Se jouent ici la massification, l'efficacité, la pertinence et la soutenabilité de la formation professionnelle en réponse aux priorités décisives et urgentes de l'accélération du développement économique et social en Afrique.

Première priorité : transformer les économies de subsistance en économies à forte croissance

42. L'hégémonie du secteur informel de l'économie dans la plupart des pays africains commande une première tâche prioritaire d'envergure nationale : transformer les économies de subsistance à faible plus-value en économies à forte croissance. L'agriculture au sens large et l'artisanat constituent notamment des domaines où les pays africains doivent investir pour élever la productivité du travail, l'ouverture technologique et les capacités entrepreneuriales en promouvant massivement les compétences appropriées. Les enjeux d'accélération de la croissance que comporte un tel investissement, dont la révolution verte, sont énormes car dans ce secteur informel se trouvent la majorité des emplois ou sous-emplois et se forment, en situation d'apprentissage, la majorité des travailleurs. C'est aussi un défi immense parce que s'y activent une masse de populations analphabètes avec des besoins en formation professionnelle auxquels on doit répondre dans les langues africaines et à travers une alphabétisation professionnalisante.

Deuxième priorité : assurer l'employabilité et l'emploi des jeunes

43. Cette seconde priorité d'envergure nationale est liée à la première dans la mesure où il est attendu de la croissance économique accélérée la création significative d'emplois pour les jeunes. Selon la perspective du regard posé sur cette priorité, certains parlent de « *défi jeune* » et d'autres de « *dividende jeune* ». En tout cas, contrainte ou atout démographique de l'Afrique, les nombreux jeunes qui arrivent sur le marché du travail posent une problématique d'employabilité et d'emploi. Pour y répondre, le nouveau système de développement des compétences techniques et professionnelles intègre les entreprises et les milieux professionnels dans la formation, promeut l'alternance et l'apprentissage dans les unités de production, perfectionne l'apprentissage traditionnel et prend en compte les besoins et exigences des employeurs afin d'adapter les compétences des jeunes à la demande et de faciliter leur transition de la formation vers l'insertion.

44. En outre, la formation des jeunes est à orienter vers le développement de capacités d'auto-emploi et d'entrepreneuriat en lien avec un environnement, des opportunités et des dispositifs propices à mettre en place, notamment des facilitations de l'Etat en matière de crédit bancaire et de soutiens institutionnels.

45. Les enjeux sont ici aussi énormes car, comme dit plus haut, l'Afrique dispose d'une population majoritairement jeune alors que celle des autres régions du monde est comparativement vieillissante ou vieille. Si donc l'Afrique réussit à assurer l'employabilité et l'emploi des jeunes, elle ne désamorce pas simplement une bombe sociale mais valorise un

avantage comparatif décisif qui va élever fortement sa compétitivité à travers l'élargissement significatif de la population active et le niveau accru de qualification de celle-ci.

Troisième priorité : habiliter les femmes en tant qu'actrices majeures engagées dans le développement accéléré et durable de l'Afrique

46. Le développement accéléré et durable de l'Afrique ne peut se réaliser sans la participation pleine des femmes en tant qu'actrices majeures dans la société et dans l'économie.

47. Les femmes représentent la moitié de la population et assument des fonctions vitales de reproduction, de protection et d'éducation. En outre, les femmes africaines investissent traditionnellement plus de moitié de leur journée, quelque seize heures, dans des tâches pénibles de production et de service pour assurer la survie de la famille et de la communauté.

48. Mais enfermer les femmes dans ces rôles et statuts traditionnels ne valorise pas leur potentiel d'actrice majeure de développement accéléré et durable. C'est bien ce qui handicape actuellement l'Afrique.

49. Les femmes africaines doivent, autant que les hommes, avoir accès aux opportunités de développement compétences techniques et professionnelles qui renforcent leur employabilité et leur emploi. Au-delà de renforcer leurs capacités dans les activités génératrices de revenus qui les occupent dans l'agriculture, l'artisanat et la transformation traditionnelle des produits de base, il s'agit de garantir la participation, en égalité avec les hommes, des femmes dans les filières qui préparent à l'emploi, à l'auto-emploi et à l'entreprenariat modernes. Ce qui suppose que toutes les filières de développement de telles compétences intègrent la dimension genre en éliminant toutes les barrières discriminatoires contre la femme et en aménageant des approches et procédures ciblées et incitatives.

50. Il revient ici aux gouvernements la responsabilité de prendre les décisions et de fournir les ressources nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies pertinentes et efficaces à cet effet. Au-delà, ils doivent œuvrer à lever toutes les contraintes et entraves idéologiques, culturelles et institutionnelles qui limitent l'autonomie, la créativité et la participation des femmes aux formations et activités économiques en promouvant les droits de la femme, des représentations valorisantes du rôle et de la place des femmes dans la société, l'accès égal des femmes au foncier et à la terre, la pleine participation des femmes à la transformation sociale que nécessite le développement accéléré et durable de l'Afrique.

Répondre à l'exigence de compétences professionnelles de haut niveau

51. En même temps que les deux priorités soulignées se pose l'exigence de développement des compétences professionnelles de haut niveau et de former des techniciens supérieurs capables de suivre, voire d'anticiper les mutations et innovations technologiques, de soutenir les transformations des systèmes nationaux de production et d'impulser l'industrialisation du continent. Il revient ici à chaque pays le soin de définir rigoureusement les domaines prioritaires d'investissement en relation étroite avec les secteurs et les métiers plus porteurs compte tenu du potentiel et des atouts spécifiques de développement qui constituent ses avantages comparatifs.

Adopter des plans stratégiques de développement des compétences techniques et professionnelles

52. Sur la base de ces orientations et à partir d'une étude approfondie des besoins du développement et du marché de travail en compétences, chaque Etat africain est appelé à développer un plan stratégique de développement des compétences techniques et professionnelles en dialogue et en partenariat avec les collectivités locales, le secteur privé, les organisations professionnelles, la société civile et les mouvements de jeunes. Ce plan est à articuler utilement avec d'autres instruments de pilotage, d'évaluation et de gouvernance à mettre en place dont notamment un référentiel national de la qualité, un système d'informations sur le marché du travail et les besoins en compétence du développement socio-économique, un système national de reconnaissance et de validation des acquis et une charte de gouvernance partenariale et participative. Une telle instrumentation permet de rationaliser, de coordonner et de piloter les efforts et les initiatives dans le secteur en fonction des options stratégiques et des priorités définies ainsi que des standards de performance. Pour la gouvernance stratégique et opérationnelle, des cadres partenariaux devront y impliquer toutes les parties prenantes en partant du niveau central jusqu'aux établissements de formation à la base.

II.II.3. Compétences scientifiques et technologiques

Des retards et déficits énormes de l'Afrique à combler sans attendre

53. L'Afrique accuse dans le développement des compétences scientifiques et techniques un retard considérable à combler rapidement. Faute de quoi, elle risque un décrochage marqué et durable par rapport à la dynamique de la mondialisation en cours et qui est précisément impulsée par la révolution scientifique et technologique devenue permanente.

54. Selon le rapport EPT de 2011, 6 % seulement de la cohorte d'âge correspondant ont accès à l'enseignement supérieur contre 70 % en Amérique du Nord et en Europe

occidentale, 38 % en Amérique latine et Caraïbes, 26 % en Asie de l'Est et du Pacifique et 10 % en Asie du Sud et de l'Ouest. En plus de ce retard dans la proportion de la population ayant accès à l'enseignement supérieur, d'autres handicaps lourds sont à noter dont notamment la place marginale des filières scientifiques et technologiques face à l'hégémonie des filières humaines et littéraires, l'académisme formel de la plupart des formations avec des interactions limitées, voire inexistantes, avec les secteurs de la production sans compter la faiblesse de la recherche et de la production de connaissances... A ce dernier niveau, les chiffres sont suffisamment éloquents. En 2006, le nombre de centres de recherches s'élevait à 35 pour l'Afrique contre 655 pour l'Asie, 861 pour l'Amérique du Nord et 1576 pour l'Europe. En 2007, le pourcentage de chercheurs africains ne représentait que 2 % du total mondial contre 40,9 % pour l'Asie, 21,9 % pour l'Amérique du Nord et 29,5 % pour l'Europe. (UNESCO, 2010)

55. Face aux besoins urgents et vitaux tels que la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et les pandémies et autres épidémies, la compétitivité économique, l'Afrique doit donc impérativement investir plus dans l'éducation et la formation pour développer des compétences scientifiques, technologiques et d'innovation à même de valoriser ses atouts et de l'engager résolument dans un processus de développement accéléré et durable. Faute de quoi, l'Afrique restera pour l'essentiel enfermée dans un statut de pourvoyeuse de matières premières et dans des schémas de subsistance. Ce qui aurait pour conséquence d'accentuer son retard de développement et d'aggraver son état de paupérisation.

Diffuser plus largement la culture scientifique dans tout le système d'éducation et de formation et dans toute la société.

56. Le développement des compétences scientifiques et technologiques ne commence pas au niveau de l'enseignement supérieur mais dès la petite enfance et ensuite, tout au cours de la scolarité primaire et secondaire, voire dans l'expérience personnelle et collective. Autrement dit, l'apprentissage de l'observation, de l'analyse, de l'expérimentation, de l'évaluation, de l'interprétation, de la réflexion rationnelle et critique, du doute méthodique, de l'utilisation des TICs se réalise à toutes les étapes du système éducatif et du développement personnel et à travers les disciplines scientifiques porteuses et, au-delà, dans toutes les activités d'apprentissage. En fait, il s'agit plus précisément de la culture ou de l'éducation scientifique et aussi technologique avec l'intégration des TIC qu'il faut inculquer aux enfants, aux jeunes et à l'ensemble de la société. L'enseignement supérieur a ici un triple rôle à jouer :

- La transposition didactique ou vulgarisation tout en veillant à la nécessaire démythification du caractère rébarbatif et hermétique de la science afin d'assurer à tous les niveaux l'accessibilité, la compréhension et l'appropriation des concepts, lois, méthodes et démarches de base ;

- La formation des enseignants à l'enseignement des sciences et technologies ou plus précisément aux pédagogies d'apprentissage de la culture scientifique ;
- La recherche sur les réformes à entreprendre pour que les systèmes d'éducation et de formation élargissent et renforcent la place et le rôle des sciences et des technologies non pas simplement comme disciplines mais en tant que fondements de toute formation et pour tous, quelle que soit par ailleurs la destination ultérieure.

57. En somme, il s'agit tout d'abord de lutter contre l'obscurantisme en implantant chez les populations une approche scientifique des défis posés par leur environnement. Il s'agit ensuite d'inverser dans l'ensemble du système d'éducation et de formation le rapport de force en faveur de la science et de la technologie tout en positionnant celles-ci en tant que base d'approche du développement accéléré et durable de l'Afrique.

Lier le développement des compétences scientifiques à la recherche de solutions aux problématiques de développement des sociétés et économies africaines

58. En Afrique, la contribution efficace de la science et de la technologie au développement accéléré et durable exige que la formation des compétences scientifiques et technologiques soit articulée étroitement aux problématiques de vie et de travail que rencontrent les communautés de base. Dans les domaines de la santé, de l'énergie, de la nutrition, de l'agriculture et autres, les populations à la base sont confrontées à des défis vitaux et développent des connaissances et pratiques pour tenter de les relever. L'enseignement supérieur, à travers la formation de la main-d'œuvre hautement qualifiée comme dans le développement de la recherche, doit prendre en charge ces problématiques et ces défis ainsi que les réponses endogènes qui leur sont apportées. Il pourrait y engager les étudiants en formation en les orientant vers des mémoires de recherche sur ces problématiques en dialogue avec les communautés concernées sur le terrain. Ces mémoires peuvent conduire à des programmes de recherche axés sur ces mêmes problématiques. Une telle approche implique un double mouvement intégré d'apprentissage réciproque entre communautés et enseignement supérieur d'une part et, de l'autre, des démarches conjuguées de résolution de problèmes. C'est dans cette confrontation dialectique entre la science et la technologie et les problématiques et les défis vitaux des populations ainsi que le patrimoine africain de connaissances et de pratiques que seront développées des compétences scientifiques et technologiques pertinentes et efficaces dans les contextes africains. S'y jouent également l'appropriation et l'internalisation africaines de la science et de la technologie ouvrant grandement la porte à l'invention et à l'innovation afin que l'Afrique en devienne productrice et non plus simplement consommatrice.

59. De manière plus générale, le développement des compétences scientifiques et technologiques doit répondre aussi étroitement à la demande des économies et sociétés africaines, demande qui déterminerait ainsi le processus de différenciation par le « bas » de l'enseignement supérieur et de la recherche tout en renforçant la pertinence et l'efficacité

des formations et des résultats de recherche face aux défis spécifiques du milieu socio-économique.

Traduire les résultats de la recherche en pratiques et technologies innovantes utiles et utilisables pour le développement des entreprises de l'économie

60. L'intégration du savoir dans le système de production économique est porteuse de richesses et de croissance. Le passage de l'information à l'action et de la science au développement confère à la recherche scientifique son caractère d'applicabilité et par conséquent d'utilité. Engagé dans cette perspective, l'enseignement supérieur devient le moteur principal du développement accéléré et durable du continent à travers la traduction des résultats de la recherche scientifique en progrès technologiques palpables et en innovations utiles dans tous les domaines relatifs au développement. La pertinence et l'efficacité d'un système d'enseignement supérieur orienté vers un tel type de transfert de technologie ne dépend pas uniquement de la qualité des processus scientifiques mais aussi de leur interaction avec l'environnement spécifique en place. C'est pourquoi la réforme conséquente des curricula et le renforcement de la qualité seront nécessaires pour accroître les performances scientifiques de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mais il faudra, en plus, mettre en place des réseaux d'échanges et de collaboration et un cadre partenarial entre universités, centres de recherche, entreprises publiques et privées pour déterminer les orientations et les besoins en matière de développement de technologies, les modes d'opération et le cadre institutionnel fixant les mandats, les différents rôles et responsabilités, les conditions contractuelles, la propriété intellectuelle... Un tel processus peut aboutir à moyen ou long terme à la mise en place de systèmes nationaux d'innovation, puis de création de bureaux de transfert de technologie. Ce qui affectera une nouvelle impulsion à la relation interactive entre science et développement, relation qui hisse à son tour la contribution de l'enseignement supérieur et de la recherche vers la construction d'économies africaines basées sur le savoir et l'innovation. Pour ce faire, il faudra consentir les investissements nécessaires afin de disposer d'un nombre et d'une qualité critiques de chercheurs africains, freiner la fuite des cerveaux, faire contribuer l'expertise de la diaspora africaine, développer l'infrastructure et les budgets de recherche, gagner la confiance et la participation active du secteur privé et des milieux productifs et commerciaux. De tels investissements deviennent rentables lorsque les innovations, applications de brevets et accords de licence s'accumulent dans le portefeuille et commencent à générer des profits tout en élevant fortement la compétitivité de l'économie dans un cycle vertueux science/innovation/développement. Cela favorise également la création des conditions pour l'attraction, la motivation et la rétention des scientifiques.

Mutualiser les ressources pour des réponses efficaces et durables aux défis communs et aux exigences des secteurs de pointe et des domaines hautement spécialisés de la science et de la technologie

61. Le coût de ces systèmes nationaux d'innovation et des bureaux de transfert de technologie est très élevé et exige, en plus, une expertise de pointe dans des domaines scientifiques spécialisés ainsi que des études de marchés, des opérations de marketing, etc., Il est donc recommandé aux pays africains dont les ressources sont limitées d'opter pour la création d'un consortium d'institutions au sein duquel les pays membres partageront un bureau central.

62. Ce type de mutualisation est à encourager particulièrement dans les domaines où les pays sont confrontés à des défis communs tels que la recherche sur le VIH/SIDA ou font face à des secteurs de pointe et hautement spécialisés où un pays africain seul, fût-il l'Afrique du Sud, ne peut investir les ressources nécessaires pour apporter des réponses durables.

Réussir le « Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et de la technologie » (UA-NEPAD)

63. A l'échelle continentale et dans ces deux directions, le « Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et de la technologie » (UA-NEPAD) articule autour de trois piliers, - renforcement des capacités, production des connaissances et innovation technologique -, des programmes prioritaires liés à la biotechnologie, la biodiversité et les savoirs endogènes, l'eau, l'énergie, les TIC, l'utilisation des technologies de base, les mathématiques et les sciences physiques...

64. Le Plan engage les pays africains dans une démarche progressive de développement de centres d'excellence à court, moyen et long terme : i) définir les normes, critères et indicateurs pour la sélection des centres d'excellence, ii) renforcer la qualité et la pertinence des programmes ainsi que le personnel qualifié et l'infrastructure des centres d'excellence sélectionnés et iii) constituer des réseaux de centres d'excellence aux niveaux régional et continental, soutenir les programmes conjoints de recherche, établir des liens avec les institutions extérieures à l'Afrique et développer des systèmes d'enseignement à distance pour renforcer l'enseignement supérieur au niveau régional et, notamment, en faveur des petits Etats.

65. Outre les centres d'excellence, le Plan cible un second pilier axé sur le développement de l'infrastructure en matière de science et de technologie : disponibilité et capacité d'utilisation des TIC, construction et réhabilitation des institutions, expansion progressive des infrastructures et des équipements.

66. Le troisième pilier porte sur les liens de collaboration avec le secteur productif comme condition de mise en place de systèmes d'innovation : cartographie des besoins et priorités économiques des pays en relation avec la disponibilité de l'expertise requise, alliances stratégiques avec des partenaires des secteurs productifs pour l'intégration de la formation dans l'entreprise et dans les institutions d'enseignement supérieur.

67. Tout en alignant le développement de compétences sur les priorités du développement des pays africains, cette démarche stratégique comporte, pour le moins, deux autres enjeux majeurs : l'élévation de la formation et de la recherche africaines au niveau des standards internationaux les plus élevés ainsi que la possibilité de développement des secteurs de pointe et/ou hautement spécialisées qui ne peuvent pas être soutenables à l'échelle d'un seul pays africain.

Développer un plan stratégique de développement des compétences scientifiques et technologiques

68. Les orientations de politiques définies ci-dessus posent aux gouvernements africains des problématiques de repositionnement et de restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'agit d'abord de les re-légitimer réorientant leur mission au service de la communauté nationale et des communautés de base. Ce qui conduit à des processus de différenciation commandé par la nécessité de répondre au plus près possible à la demande de l'économie et de la société. Il devrait en émerger un système ouvert, flexible et réactif à son environnement et qui implique autonomie, prise d'initiative et de responsabilité des établissements de formation et des centres de recherche mais aussi une gouvernance interne impliquant les parties prenantes locales, notamment les représentants des communautés de base et des entreprises.

69. Pour éviter l'atomisation, les gouvernements doivent, au préalable, développer au niveau national, en consultation avec toutes les parties prenantes, un plan stratégique définissant les priorités et les options ainsi qu'un cadre de gouvernance externe qui assure l'articulation des établissements et des centres en mettant l'accent sur le développement des compétences scientifiques et technologiques en relation étroite avec les besoins et le potentiel de développement spécifiques de leurs pays respectifs. Les plans doivent reposer sur une vision claire et partagée du futur à construire et des atouts réels du pays à valoriser. Dans cette perspective, les choix d'investissement doivent alors s'inscrire dans des lignes congruentes avec les priorités, options et objectifs stratégiques définis tout en se basant sur des critères d'efficacité et d'équité. La gestion et le financement par les résultats se révèlent ici incitatifs et productifs pour accroître sensiblement les performances des établissements de formation et des centres de recherche.

III. REFORMES NECESSAIRES ET CHANGEMENTS DE PARADIGMES

70. Les systèmes d'éducation et de formation formels qui perdurent en Afrique se sont avérés pour l'essentiel incapables de promouvoir en quantité et en qualité les compétences indispensables pour hisser le développement de l'Afrique au niveau atteint par les autres régions du monde. Imposés de l'extérieur par la colonisation, ils ne sont pas généralement le produit du développement interne des sociétés. Leur orientation extravertie et leur caractère insulaire par rapport au milieu environnant persistent en dépit des efforts de réforme entrepris depuis les indépendances. La « grammaire de l'école coloniale » faite de conceptions scholastiques, de formalisme abstrait, d'élitisme et d'exclusion du patrimoine historique africain (langues et cultures) du champ scolaire reste, consciemment ou inconsciemment, la référence dans l'imaginaire des africains qui en sont le produit. Ce qui rend difficile les réformes, compte tenu des représentations dominantes de ce qu'est une Ecole de qualité.

71. Aujourd'hui, la promotion de politiques et de systèmes à même de générer les compétences visées pour assurer le développement accéléré et durable de l'Afrique exige une rupture d'ordre idéologique, politique et épistémologique ainsi qu'une refonte conséquente qui implique des changements de paradigmes et des refondations.

III.1. Adopter une vision holistique du développement des compétences qui ouvre les possibilités et opportunités d'éducation et de formation bien au-delà de l'Ecole formelle

72. Les besoins de l'Afrique en compétences ne peuvent être satisfaits par les seules filières formelles d'éducation ou l'Ecole classique pour des raisons manifestes de coût mais également du fait que leur modèle unique ne répond pas à la diversité des besoins et situations d'apprentissage. C'est pourquoi le développement de compétences requises demande tout d'abord d'ouvrir une vision holistique pour pouvoir explorer, identifier et mobiliser au-delà de l'école traditionnelle les divers filières, dispositifs et ressources d'éducation, de formation et d'apprentissage, manifestes et potentiels, formels et non formels ou informels, présents et à distance, modernes et traditionnels, avec des programmes structurés et libres, ...

73. L'éducation parentale et communautaire, l'apprentissage intergénérationnel, les projets alternatifs des organisations de la société civile, les formations dispensées par les organisations professionnelles ou confessionnelles, les apprentissages développés dans les

sites de travail et sur le tas, les nouvelles possibilités ouvertes par les technologies de l'information et de la communication représentent entre autres des exemples de la richesse et de la diversité des ressources et opportunités que l'on peut identifier, susciter, encourager, soutenir et mettre à contribution. L'objectif est d'offrir ainsi à chacun et à chacune des opportunités adaptées à ses besoins et à sa situation pour apprendre et développer des compétences utiles.

74. Toutefois, cette richesse et cette diversité ne doivent pas discriminer, cloisonner, limiter ou marginaliser des catégories d'apprenants, mais plutôt permettre à chacun et à chacune d'intégrer ces divers dispositifs et d'aller jusqu'au bout de son potentiel. Ce qui requiert, de manière horizontale et verticale, d'établir dans le système des passerelles et transitions qui permettent des va-et-vient, donc les réorientations, mais aussi de prendre différents ascenseurs pour monter d'un niveau au suivant. De tels dispositifs brisent la structure pyramidale traditionnelle de l'Ecole ainsi que l'élitisme et la sélection-élimination qui lui sont inhérents.

75. C'est la voie pour promouvoir un système global, diversifié, intégré, flexible et ouvert qui reconnaît et renforce toutes les formes et modalités de développement des compétences y compris par l'expérience et l'apprentissage libre.

76. Les gouvernements sont invités à adopter cette vision holistique du développement de compétences et à créer les conditions propices, en particulier :

- Une gestion ministérielle intégrée de l'ensemble du secteur de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage qui permet de mutualiser toutes les ressources disponibles pour le secteur et de maximiser les effets de synergie ;
- Une collaboration intersectorielle qui permet au secteur d'écouter et de prendre effectivement en charge la demande en compétences des autres secteurs et de prendre appui sur eux pour les besoins d'action multisectorielle qu'exige l'optimisation des conditions de réussite de l'apprentissage pour tous.

III.II. Promouvoir une approche stratégique des politiques d'éducation et de formation

77. Les politiques et les systèmes d'éducation en Afrique doivent accomplir une rupture avec la logique de fonctionnement pour se refonder sur une logique de développement. Le changement de paradigme impliqué – de l'offre à la demande – signifie que l'éducation et la formation n'existent pas pour elles-mêmes, mais sont au service du développement. En l'occurrence, leur mission est de réaliser les finalités humaines, sociales, politiques, économiques et culturelles que se fixe la vision du futur de l'Afrique.

78. Au regard des défis spécifiques qu'implique ce futur, l'émergence de politiques stratégiques comprises dans ce sens signifie tout d'abord l'alignement de l'éducation et de la formation sur la construction des bases de la durabilité du développement et sur les moteurs de la croissance économique accélérée: formation d'une citoyenneté africaine responsable et active en développement durable, édification de sociétés inclusives, promotion de la stabilité et de la paix, élévation de la productivité du travail et de la compétitivité économique, promotion d'économies africaines fondées sur le savoir et l'innovation...

79. Chaque gouvernement africain devrait prendre l'initiative d'assises nationales pour l'élaboration concertée avec toutes les parties prenantes, y compris le pouvoir économique et l'opposition politique, d'axes stratégiques de réforme des systèmes dans cette direction dont notamment :

- Démocratiser les systèmes d'éducation et de formation dans une orientation inclusive qui assure l'accès et la réussite par tous du socle commun de compétences ;
- Aligner de manière holistique le développement des compétences sur les exigences du développement durable, les besoins de la croissance économique, la demande du marché du travail et des communautés ;
- Redéfinir conséquemment les finalités des systèmes et décliner celles-ci en profils de compétences et en ensembles curriculaires ;
- Inscire dans ces finalités la culture, l'histoire et les langues africaines, afin que les jeunes acquièrent des compétences en lien avec leur patrimoine spécifique ;
- Promouvoir la nouvelle culture de l'apprentissage qu'implique l'option stratégique de développement de compétences et d'apprentissage tout au long de la vie : apprendre à apprendre, à entreprendre, à innover, à appliquer le savoir et

l'innovation à la solution des problèmes du développement, à prendre des décisions éclairées, à réaliser des projets, à apprendre de manière durable et tout au long de la vie ;

- Placer la problématique de l'emploi au centre des plans nationaux et associer l'ensemble des partenaires publics, privés et de la société civile à l'élaboration de ces plans afin de relever le « défi jeune » ou de valoriser la « dividende jeune » en favorisant dans le même temps l'acquisition des compétences requises par une croissance forte et une compétitive accrue de l'économie.
- Promouvoir dans le même temps un environnement propice de politiques économiques, commerciales et d'industrialisation favorisant la création et la croissance des entreprises pour accroître les perspectives d'emploi des jeunes.

III.III. Repositionner l'équité et la qualité de l'éducation et de la formation en tant que base du développement

80. L'équité en éducation et formation ne consiste pas à donner à tous des conditions identiques mais à offrir à chacun et à chacune les opportunités adaptées à ses besoins et à sa situation afin que tous et toutes réussissent les apprentissages requis. C'est pourquoi le système diversifié et intégré à promouvoir s'inscrit pleinement dans cette perspective inclusive de l'éducation qui ne laisse personne au bord de la route. Comme indiqué plus haut, il se structure horizontalement et verticalement pour éliminer les barrières discriminatoires tout en s'ouvrant à des aménagements et des stratégies spécifiques qui permettent de cibler et d'inclure les différences de genre et autres.

81. Toutefois, les gouvernements doivent aller au-delà car les sources de discrimination et de marginalisation dans l'apprentissage débordent le secteur de l'éducation dans la mesure où les inégalités sociales, économiques, culturelles et autres s'y répercutent. C'est pourquoi les politiques d'équité exigent des stratégies de compensation ou de discrimination positive impliquant des actions multisectorielles en matière de santé, nutrition, protection sociale et autres pour vaincre toutes les distances sociales, économiques, culturelles, physiologiques, physiques qui peuvent séparer les groupes marginalisés de l'apprentissage, notamment les populations féminines.

82. Dans cette perspective d'équité se profile une nouvelle culture de la qualité de l'éducation et de la formation. La qualité n'est pas l'excellence qui est orientée vers l'élitisme. Le concept de qualité est intimement lié à celui d'équité car il signifie avant tout la réussite par tous du seuil d'apprentissage requis à un niveau donné du système d'éducation et de formation. En ce sens, l'échec ne s'explique pas par les limites de l'apprenant mais par celles du système qui ne lui a pas offert les opportunités et les conditions appropriées. Ce qui nécessite de disposer de filières et de dispositifs alternatifs de remédiation et de

rattrapage, internes ou externes, pour assurer la réussite de ceux et de celles qui ne s'adaptent pas au modèle en place.

83. Le concept de compétence ouvre également une nouvelle dimension de la qualité qu'il faut impérativement prendre en considération. La réussite des apprentissages ne peut plus être limitée à la maîtrise des connaissances. La compétence exige plus des apprenants : la capacité d'utiliser les connaissances acquises pour répondre efficacement aux défis et problématiques de développement que pose leur environnement local, national, continental et mondial.

III.IV. Entreprendre les ruptures qualitatives nécessaires à la refondation des systèmes africains

84. Les réformes structurelles et d'orientation stratégique posées ci-dessus s'inscrivent dans la problématique de la construction de nouveaux systèmes africains d'éducation et de formation. Or l'émergence du nouveau exige des ruptures avec le passé qu'il faut oser entreprendre à la fois avec audace et de façon rationnelle et planifiée pour refonder sur de nouvelles bases. C'est dans cette perspective de changement de bases ou de refondation que s'inscrivent les quatre ruptures proposées et sont censées produire des sauts qualitatifs vers les nouveaux systèmes africains.

Intégrer le patrimoine culturel, linguistique et historique de l'Afrique

85. Pendant des millénaires, les sociétés africaines ont vécu et travaillé dans des environnements spécifiques en confrontation avec des défis vitaux. Elles ont ainsi développé des savoirs, des pratiques et des compétences pour faire face à des problématiques de sécurité alimentaire, de santé humaine et animale, de gestion des ressources naturelles... Elles ont mis en place des systèmes d'éducation, de formation et d'apprentissage pour la transmission intergénérationnelle de ce patrimoine en utilisant les langues qu'elles parlaient.

86. C'est tout cela que l'École coloniale a ignoré, marginalisé et dévalorisé en excluant les langues africaines et en niant ou en déformant l'histoire et les civilisations africaines. C'est aussi tout cela que les nouveaux systèmes doivent impérativement intégrer et valoriser pour la renaissance africaine à travers :

- La prise en charge curriculaire du patrimoine culturel et historique dans la perspective de la Charte culturelle de la renaissance africaine (Union Africaine, 2006) dont notamment les savoirs et pratiques endogènes ainsi que l'Histoire Générale de l'Afrique ;
- L'utilisation des langues africaines comme premières langues d'instruction dans le cadre de l'éducation bilingue

87. L'approche rationnelle de la rupture consiste à poser rigoureusement et à réaliser résolument les conditions préalables au succès de l'intégration, notamment les nécessaires aménagements linguistiques, scientifiques, pédagogiques, didactiques et éditoriaux pour que cette démarche soit basée sur une rigueur scientifique irréprochable.

88. Comme montré plus haut dans la prise en charge des problématiques de développement des communautés de base, l'enseignement supérieur et la recherche se retrouvent au centre des tâches impliquées ici. Celles-ci sont loin d'être insurmontables d'autant qu'il existe de considérables acquis sur lesquels elles peuvent s'appuyer.

89. L'UNESCO, qui a réalisé l'œuvre monumentale de l'Histoire Générale de l'Afrique, en soutient actuellement le projet d'utilisation pédagogique dans les pays africains : adaptation curriculaire aux différents niveaux, guides pédagogiques, manuels d'enseignement-apprentissage...

90. Certains pays africains développent depuis longtemps des expériences d'éducation bilingue qui utilisent les langues africaines avec succès et peuvent donc partager leurs acquis avec d'autres pays qui veulent s'y engager. L'académie des langues africaines (ACALAN) de l'Union Africaine peut apporter une contribution précieuse dans ce domaine.

91. Enfin, plusieurs pays ont en commun des aires linguistiques, culturelles et historiques qui plaident en faveur d'une mutualisation des investissements pour entreprendre en commun de telles tâches.

Implanter la culture scientifique dans les systèmes d'éducation et de formation

92. Cette rupture a été déjà évoquée dans le développement des compétences scientifiques et techniques. Précisions qu'il s'agit de positionner la place et le rôle de l'apprentissage des sciences, des mathématiques et des TIC au centre des apprentissages des systèmes d'éducation et de formation à tous les niveaux. Il s'agit également d'implanter dans une culture scientifique qui permet à tous et à toutes de comprendre et d'utiliser les interactions de la science avec les autres domaines de la vie sociale, économique, politique et culturelle. L'objectif est d'éclairer et d'outiller les représentations, les prises de décisions, les projets et les actions, notamment dans la perspective du développement accéléré et durable de l'Afrique.

93. L'implantation de la culture scientifique est surtout à lier étroitement avec l'intégration du patrimoine culturel, historique et linguistique africain. La relation dialectique entre les deux que réalisent les processus d'éducation et de formation est grosse :

- D'interactions productives entre patrimoine endogène africain et savoirs exogènes ;
- De la promotion de cultures africaines dynamiques et ouvertes donc plus simplement tournées vers le passé ;

- De la production de découvertes, d'inventions et d'innovations scientifiques et technologiques portant l'empreinte de l'Afrique.

Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie

94. Le besoin de mettre à jour ses connaissances et ses compétences à la fois pour comprendre et agir, vivre et travailler en conformité avec les exigences et l'évolution de son époque se pose de manière générale à l'être humain. Aujourd'hui la mondialisation qui a réduit la Terre en village planétaire, l'affirmation du savoir en tant que principal et puissant facteur de développement et les mutations rapides et profondes qu'impulse la révolution scientifique et technologique affectent une dimension vitale à cette nécessité d'exister de l'être humain.

95. C'est pourquoi en Afrique se pose avec acuité à l'instar de ce qui se passe dans les autres régions du monde, la problématique de l'apprentissage tout au long de la vie. L'apprentissage tout au long de la vie c'est-à-dire de la naissance à la mort requiert des systèmes complexes permettant d'accéder à tout âge et en tout lieu à des opportunités d'apprentissage. Il interpelle les systèmes d'éducation et de formation en termes d'accessibilité et les méthodes d'enseignement-apprentissage en termes d'approches et de perspectives de continuation de l'apprentissage. Certes les systèmes diversifiés et intégrés s'orientent vers la satisfaction de tels besoins tout comme le concept de compétence et les pédagogies centrées sur l'apprentissage et l'apprenant. A cet égard, le développement des compétences à tous les niveaux est à situer dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie. Il s'agit d'abord d'en assurer les bases indispensables d'accès que sont les instruments de la communication écrite : la lecture, l'écriture et le lettrisme numérique ou les mathématiques élémentaires. Il s'agit ensuite d'en permettre le déploiement dans le développement des compétences cognitives en préparant à l'auto-motivation et à l'acquisition des méthodes pour apprendre, auto-apprendre et à apprendre avec les pairs. Il s'agit enfin que les systèmes d'éducation et de formation s'intègrent au système plus global et plus complexe d'apprentissage tout au long de la vie.

96. C'est pourquoi l'apprentissage tout au long de la vie exige plus les systèmes d'éducation et de formation: des opportunités et des réseaux d'apprentissage dans les lieux d'habitation, de travail, de loisirs... Il s'agit en fait de construire de véritables sociétés apprenantes qui intègrent, en plus des nouveaux systèmes d'éducation et de formation à promouvoir, des communautés apprenantes dans tous les domaines, sous toutes les formes et en tout lieu. Dans ce maillage diversifié, intégré et complexe, chacun et chacune peut en tout temps et en tout lieu non seulement accéder au savoir mais surtout le partager et le développer.

97. Tel est le défi posé aux gouvernements africains qui sont urgemment appelés à concevoir et à développer des politiques d'apprentissage tout au long de la vie. Faute de quoi, la fracture cognitive qui sépare l'Afrique du reste du monde risque encore de se creuser. Car les enjeux de l'apprentissage tout au long de la vie sont énormes : élévation du niveau

général d'éducation de la population, renforcement de l'expertise nationale, réduction du fossé entre chercheurs africains et ceux du Nord, renforcement du potentiel d'innovation des économies et sociétés africaines...

Intégrer les TICs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage

98. L'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) ouvre des possibilités nouvelles d'impulsion de l'apprentissage tout au long de la vie et, de manière générale, d'accélération de l'expansion et de l'amélioration de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage.

99. Mais quelles technologies pour quels objectifs, utilisations et coûts ?

100. Cette question est à placer au cœur des politiques. Les gouvernements doivent y répondre en définissant un cadre directeur fixant des orientations, objectifs et options et approches stratégiques ainsi que des systèmes, plans d'action et standards pour la mise en œuvre, le pilotage et l'évaluation. Ce cadre doit être fondé sur les résultats de recherches quant aux meilleures politiques au regard du contexte national et des objectifs spécifiques de développement du pays considéré. Il doit également adopter des options techniques et autres soutenables financièrement tout en tenant compte des défis et des contraintes de l'environnement spécifique.

101. Le choix des domaines d'utilisation des TIC dans le secteur est ouvert :

- Renforcement et enrichissement des supports et contenus didactiques et plus généralement d'un environnement des apprentissages généralement pauvre à tous les niveaux ;
- Nouvelles possibilités de formation initiale et continue des enseignants, formation largement déficiente à l'heure actuelle ;
- Multiplication exponentielle des bénéficiaires de la formation à distance et de l'apprentissage libre dans tous les domaines et à tous les niveaux ;
- Echanges et partages de connaissances et d'expériences entre différents acteurs des systèmes ;
- Communautés apprenantes en ligne etc.

102. Du point de vue de la démarche, l'intégration des TIC dans l'éducation et la formation pose tout d'abord la question de la maîtrise de l'outil par les acteurs, notamment par les formateurs et les apprenants. La capacité d'utiliser les technologies associées devient une compétence de base à intégrer dans le socle commun en veillant à ce qu'elle :

- Facilite la recherche d'informations et la réflexion critique sur ces informations

- Appuie l'apprentissage de connaissances et de compétences s'inscrivant dans les objectifs d'éducation et de formation.

III.V. Soutenir la déclinaison et l'implantation sur le terrain de l'apprentissage des projets de changement

103. Les réformes exigées par la promotion de compétences critiques pour le développement accéléré et durable de l'Afrique ne se réalisent sur le terrain de l'apprentissage que lorsqu'elles sont déclinées de façon congruente et opérationnelle en :

- Finalité et buts des politiques d'éducation et de formation
- Compétences générales et spécifiques constitutives du nouveau curriculum de formation
- Nouvelles pédagogies et autres processus et support d'enseignement, d'apprentissage et de formation
- Outils, critères et indicateurs d'évaluation en conformité avec les nouveaux critères de qualité
- Capacitation des acteurs chargés de la mise en œuvre
- Environnements propices aux approches novatrices d'enseignement-apprentissage

104. L'approche de cette déclinaison doit être systémique pour présenter un ensemble curriculaire cohérent. Au regard de la perspective stratégique, l'approche pose une première exigence liée à l'orientation vers la demande de la société et de l'économie. C'est pourquoi les gouvernements doivent adopter une élaboration concertée où les représentants de la société et de l'économie prennent une part active afin de pouvoir faire prendre en considération leurs besoins et exigences en compétences à former. Les processus de dialogue et de concertation seront utilement alimentés et éclairés par des données et des analyses fournies par l'expertise scientifique et technique à la fois sur la demande économique et sociale ainsi que sur les standards et normes en matière de réforme curriculaire.

105. La mobilisation de cette expertise et l'appui au développement du travail analytique relèvent également de la responsabilité des gouvernements.

106. La seconde exigence découle du concept de compétence qui implique de passer

- de l'atomisation des savoirs et du cloisonnement traditionnel disciplinaire à l'intégration pluri et transdisciplinaire des apprentissages

- De la simple maîtrise des connaissances à la capacité de les utiliser pour résoudre des problèmes de son environnement
- De la transmission-mémorisation de savoirs à la construction des compétences par l'apprenant en confrontation avec un contexte problématique.

107. Il en découle la nécessité :

- Pour l'apprentissage de sortir des murs pour des enquêtes, des recherches et diverses interactions avec le milieu économique, social et culturel environnant
- Pour l'évaluation de prendre en charge les compétences non cognitives et de mesurer l'impact des apprentissages en termes d'efficacité externe ou de rendement individuel et social ainsi que d'informer adéquatement les familles et les institutions concernées sur les performances des apprenants
- Pour l'environnement des apprentissages de renouveler l'organisation et les supports didactiques en conformité avec les besoins et exigences du développement des compétences à travers les nouvelles pédagogies.

108. La mise en œuvre de ces changements sur le terrain a pour préalable la capacitation des acteurs face à la nouvelle culture et aux nouvelles approches à promouvoir. Les enseignants qui se retrouvent au cœur de ces processus doivent y être rigoureusement et systématiquement préparés à travers un cadre de développement professionnel réorientant et renouvelant les objectifs et les stratégies de formation des enseignants afin qu'ils assimilent pleinement les ruptures à accomplir pour acquérir la nouvelle culture et les nouvelles approches requises par les réformes.

109. Il en est de même pour les chefs d'établissement qui ont besoin de développer un leadership transformationnel pour créer un climat et une organisation propices au changement. La capacitation concerne évidemment les formateurs, les conseillers pédagogiques et les corps de contrôle chargés de l'encadrement des enseignants ainsi que les professionnels qui interviennent dans la gouvernance des systèmes.

III.VI. Créer les conditions critiques de la mise en œuvre réussie des réformes

110. Les projets de réforme n'ont pas manqué et foisonnent encore en Afrique. Par contre rares sont les pays qui ont réalisé avec succès leur mise en œuvre effective. Les leçons apprises des expériences africaines et d'autres régions du monde conduisent à recommander aux gouvernements de :

- Construire un consensus national suffisamment large et y mobiliser les forces sociales les plus déterminantes pour vaincre les oppositions et les résistances au changement

et assurer la continuité du changement dans le long terme, au-delà de l'instabilité de la gestion ministérielle du secteur et du cycle démocratique des alternances.

- Instituer une gouvernance partenariale et participative qui implique, aux différents niveaux centraux et décentralisés jusques et y compris au niveau de l'établissement de formation, toutes les parties prenantes, notamment les communautés de base, le secteur privé, la société civile et les mouvements de jeunes
- Mobiliser et allouer efficacement des ressources additionnelles spécifiquement dédiées à l'appui au changement
- Outiller les processus de réformes d'une expertise d'analyse sectorielle, d'économie politique des réformes et de recherche, capable de fournir une vision prospective, d'éclairer la prise de décisions et d'appuyer la mise en place des dispositifs et de tableaux de bord pour le suivi, l'évaluation et l'ajustement du changement
- Motiver, au-delà de la capacitation, les enseignants et les acteurs clés des réformes, en particulier à travers des dispositifs de mesure et de reconnaissance de leurs performances et la création d'un environnement systémique valorisant, d'un environnement communautaire participatif et d'un environnement scolaire sain et propice à l'innovation et à l'apprentissage.

111. L'engagement du leadership politique au plus haut niveau se révèle ici déterminant pour garantir le succès des réformes : mobilisation de l'Etat et de la société pour le soutien aux réformes, arbitrages favorables et prises de décisions conséquentes, allocation incitative de ressources en faveur du changement, mobilisation de différents ministères dans les nécessaires collaborations intersectorielles, intégration des réformes dans une dynamique globale de transformation sociale...

III.VII. Développer des stratégies efficaces d'échanges et de coopération pour le développement des compétences

112. Afin de promouvoir les compétences critiques pour le développement accéléré et durable, les Etats Africains peuvent renforcer leurs politiques et leurs ressources internes à travers les échanges et la coopération :

Un partenariat stratégique pour l'échange et le partage des connaissances et des expériences entre pays africains

113. Les pays africains peuvent apprendre les uns des autres à travers l'échange d'expériences et le partage de connaissances pour renforcer leurs capacités et outils d'analyse, de formulation et de mise en œuvre des politiques et stratégies de développement de compétences. Le modèle des pôles de qualité inter pays qui a été expérimenté avec l'appui de l'ADEA dans les domaines de l'alphabétisation, de l'éducation à

la paix et du développement des compétences techniques et scientifiques mérite d'être adopté et renforcé à cet effet. Il démontre que les pays y renforcent la maîtrise des conditions et facteurs de réussite des réformes.

La mutualisation des ressources dans des projets, programmes et institutions sous régionaux, régionaux et continentaux

114. Pour faire face à des défis communs et/ou prendre en charge des problématiques de compétences qui dépassent les possibilités d'un seul pays, la mutualisation des ressources entre différents pays à travers la coopération sous-régionale, régionale et continentale s'avère efficace et fructueuse. Le Plan d'action consolidé en matière de science et technologie (UA-NEPAD) souligné plus haut en donne un exemple dans le domaine du développement des compétences scientifiques et technologiques tout comme les expériences du PASEC et SACMEQ en ce qui concerne l'évaluation des apprentissages.

La mobilisation et la mise à contribution de la diaspora africaine

115. La diaspora africaine qui comprend une expertise de haut niveau a montré sa disponibilité à contribuer au développement des compétences critiques pour le développement accéléré et durable de l'Afrique. Elle s'est organisée à cet effet pour identifier en fonction des besoins les réponses possibles et les conditions de leur mobilisation. Les Etats africains doivent évaluer leurs besoins en soutien au développement des compétences et mettre en place des dispositifs réactifs d'accueil aux niveaux national, régional et continental tout comme des réseaux de travail à distance pour tirer le maximum de bénéfices de cette offre.

Les échanges SUD/SUD et NORD/SUD

116. L'assistance extérieure pour le développement des compétences en Afrique est à mieux positionner pour gagner en efficacité. La coopération Sud/Sud représente aujourd'hui un champ d'apprentissage sur les politiques et les stratégies de développement des compétences pour des économies africaines émergentes comme en témoigne l'exemple de la Corée du sud.

117. Concernant la coopération Nord/Sud, elle devrait être redéployée vers le soutien aux groupes les plus défavorisées en mettant l'accent sur les populations féminines : alphabétisation des jeunes et des adultes, développement des compétences des populations rurales et du secteur informel, éducation de seconde chance pour les enfants exclus de l'école...

118. Les stratégies d'appui extérieur au développement des compétences africaines devraient elles aussi adopter des démarches pédagogiques d'apprentissage. Il s'agit de privilégier une expertise d'accompagnement méthodologique et instrumental des nationaux afin que ceux-ci construisent eux-mêmes leurs compétences dans la confrontation avec les

défis du terrain au lieu d'une expertise de substitution ou de formations à l'extérieur. Ces dernières approches ont surtout contribué à renforcer la dépendance scientifique et technique des pays africains et à favoriser la fuite des cerveaux.

La mise à contribution des sociétés multinationales qui interviennent en Afrique

119. Les nombreuses entreprises multinationales qui s'installent en Afrique doivent prendre leur part dans le développement des compétences en :

- S'impliquant pleinement dans le partenariat public/privé conçu et mis en œuvre à cet effet,
- S'engageant dans des plans de développement et de renforcement des compétences nationales dans leur secteur d'activité de façon à remplacer à terme l'expertise extérieure dans les pays africains par l'expertise nationale.

Conclusion

120. L'Afrique dispose d'une vision partagée du futur qui représente une boussole pour orienter les politiques et stratégies de développement accéléré et durable. Dans le contexte du monde où nous vivons, cette vision formulée par l'Union Africaine implique des exigences incontournables dont notamment : Etat de droit et démocratie, bonne gouvernance et participation citoyenne, croissance économique forte et durable, construction d'économies basées sur le savoir et l'innovation, édification de sociétés inclusives et de paix, promotion de cultures africaines ouvertes et dynamiques, production d'énergie propre et changements de modèles écologiques de production et de consommation au niveau des populations, disponibilité d'un seuil critique de compétences et de ressources scientifiques et technologiques, élimination des pandémies et épidémies dévastatrices telles que le paludisme et le VIH/SIDA, intégration continentale et poids géopolitique accru...

121. Au centre des transformations à opérer pour répondre à ces exigences se trouvent l'éducation et la formation en tant que creuset des compétences critiques pour le développement accéléré et durable de l'Afrique.

122. Mais quelles compétences critiques et quelle éducation et formation pour les promouvoir?

123. C'est ce à quoi répond le cadre stratégique en identifiant ces compétences et en éclairant les lignes directrices de politiques de réformes à élaborer et à mettre en œuvre pour y répondre. Ce cadre s'inscrit donc dans la construction de la vision du futur de l'Union Africaine partagée et validée par les Chefs d'Etat africains. Les conditions et facteurs de réussite de ces politiques ont été élaborés à partir des leçons apprises des expériences africaines dans une réflexion collégiale où les ministres africains en charge du secteur ont occupé un rôle central. Il appartient maintenant au leadership africain au plus haut niveau de se l'approprier pour exercer ses responsabilités d'orientation, de suivi, d'évaluation et de soutien stratégique à la construction africaine.

124. L'ADEA pourrait alors servir de bras technique de l'Union Africaine en tant que consortium pour l'analyse, la capitalisation et le partage de politiques et stratégies prometteuses sur le terrain et en tant que plateforme d'échanges, de partage et de mutualisation des connaissances et des expertises. Elle pourrait également jouer un rôle prospectif en appuyant le développement de nouveaux pôles de qualité inter pays sur les grandes ruptures que les politiques africaines d'éducation et de formation doivent accomplir pour construire les nouveaux systèmes d'éducation et de formation orientés résolument vers la renaissance africaine.

125. Dans cette dynamique, il est fortement espéré que l'Afrique enclenche effectivement le processus de transformation qui en fera le continent du XXI^e siècle.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AFDB (2011), Africa in 50 years Time, Tunis

Attali, Jacques (2006), une brève histoire de l'avenir, Fayard

Hugon, Philippe (2000) prospective de l'Afrique subsaharienne, in Futuribes n°257, Octobre, 2000

MKandawire Th, (2009) Running while other walk: knowlege and the challenge of Africa development, LSE, London

Union Africaine (2006), Charte de la renaissance culturelle africaine, Khartoum

Union Africaine (2007), Plan d'action consolidé en science et technologie, Pretoria

Union Africaine (2009), Plan stratégique 2009-2012, Addis Abéba

Unesco (2010), rapport mondial Education pour tous 2010, Paris

Unesco (2011), rapport mondial Education pour tous 2011, Paris